

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **71 (1935)**

Heft 19

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

VAUD : *Postes au concours. — Rapport du Comité. — Dans les sections : Lausanne. — GENÈVE : Association antialcoolique du Corps enseignant. — NEUCHÂTEL : Ecole et réclame. — Retraite. — Primes d'assurances. — Amis des arriérés. — JURA : Rentrée de classe.*

LOUIS LAVANCHY : *La grande pitié d'un jury d'examen (suite). — PRATIQUE : J.-H. ADDOR : Calcul mental. — INFORMATIONS : ALBERT CHESSEX : A marquer d'une pierre blanche. — Cours officiels de langue allemande pour Suisses romands, à St-Gall.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

POSTE AU CONCOURS

jusqu'au 17 mai, à 17 heures.

INSTITUTRICES : St-Oyens, Malapalud.

RAPPORT DE GESTION

du Comité central pour l'exercice 1934.

La question de la baisse des traitements ayant été résolue à fin décembre 1933, l'exercice écoulé n'a pas connu de ces grandes questions qui passionnent l'ensemble de la corporation. Ce n'est pas à dire que la besogne ait manqué, ainsi que, sans autre préambule, je vais tenter de vous le montrer.

Nous avons d'abord résolu quelques questions d'ordre administratif, dont l'étude avait déjà été signalée dans la dernière assemblée des délégués.

Liste des maisons de commerce accordant un escompte spécial aux membres.

Cette liste n'avait plus été éditée depuis 1917 ; elle n'était plus connue que d'une faible partie de nos collègues. D'autre part, à intervalles très irréguliers, le *Bulletin* annonçait de nouvelles maisons offrant un escompte spécial, mais ces communications, dispersées dans la collection de notre journal corporatif, étaient pratiquement inutilisables.

Il nous a paru qu'une mise au point s'imposait. Par l'intermédiaire des présidents de sections, nous avons fait remettre à un certain nombre de commerçants, dans les principales localités du canton, une circulaire exposant nos intentions.

Cette circulaire, bien anodine cependant, nous a valu les foudres de la Chambre vaudoise de Commerce, de l'Association lausannoise des détaillants de la branche textile et du journal *Le Progrès*, de Château-d'Oex. Nous avons cherché à convaincre nos détracteurs de la loyauté de nos intentions en avançant les arguments suivants : nous n'avons jamais eu l'idée de solliciter auprès des

commerçants une « charité » en faveur des membres de notre association, notre situation dans les « traitements fixes » nous permet, mieux qu'à beaucoup d'autres acheteurs, d'effectuer des paiements au comptant, et elle fait ainsi de nous une clientèle appréciée de la plupart des commerçants, notre circulaire ne visait nullement à instituer quelque chose de nouveau, mais simplement à rectifier et compléter une liste existante.

Les résultats obtenus sont venus d'ailleurs justifier l'opportunité de notre initiative : la liste imprimée, adressée à chacun de nos membres, renferme plus de 150 maisons, et un complément devra être publié avant qu'il soit longtemps.

Nous remercions ici nos présidents de sections, qui nous ont aidés avec un louable empressement.

D'autre part, nous engageons nos membres à favoriser de leurs achats les maisons qui ont montré leur bonne volonté à l'égard de notre association.

Abris scolaires.

Cette question ayant déjà été exposée dans le *Bulletin*, nous ne nous y arrêterons guère ici. Nous rappelons seulement que nous avons procédé à cette organisation pour suivre à un vœu exprimé par le Bureau de la Romande, et qu'il s'agit, en l'occurrence, d'abris et de lieux de stationnement pouvant être utilisés pour les courses scolaires d'un jour, et dans lesquels nos classes soient assurées d'être bien accueillies pour pique-niquer, se reposer, se réfugier et se sécher en cas d'averses inopportunes.

Pour réunir les indications nécessaires, nous avons encore fait appel à la collaboration de nos présidents de sections. Une liste a pu être ainsi établie ; elle a été publiée dans les *Bulletins* des 30 juin et 18 août derniers.

Elle est encore incomplète, certes ; elle n'en constitue pas moins une source d'informations fort utile pour la préparation de maintes courses d'écoles.

Nous avons par contre abandonné l'organisation d'abris ou cantonnements permettant de *loger* les élèves. Nous laissons cette préoccupation à l'Association vaudoise des *Auberges de Jeunesse*, et cela d'autant plus volontiers que nous avons été appelés à collaborer au comité de cette association dans lequel notre collègue Chevalley représente la S. P. V.

« Reise-Büchlein ».

Une autre besogne d'ordre administratif aussi, nous a été demandée par le *Schweizerischer Lehrerverein*, dont une commission spéciale prépare une réédition du *Reise-Büchlein*, guide des hôtels et pensions de villégiature et de passage, à l'usage des Instituteurs suisses. Il s'agissait d'établir, pour notre canton, la liste des maisons les plus recommandables convenant à notre situation d'instituteurs. Tous ces renseignements ont été réunis sur place dans les différentes régions du canton, grâce à la dévouée collaboration d'une trentaine de nos collègues, à qui nous rendons un hommage reconnaissant, et auxquels nous transmettons aussi les vifs remerciements de la rédactrice du *Reise-Büchlein*, Mme Müller-Walt. Souhaitons que ce travail, accompli par tous avec le plus complet désintéressement, soit de quelque utilité pour nos collègues amateurs de voyages et de villégiatures, et de quelque profit aussi pour nos stations vaudoises.

Commission consultative des retraites.

A titre de renseignement, je rappelle que cette commission, désignée par le Conseil d'Etat, comprend le chef du Département, un représentant de chacun des corps enseignants secondaire et supérieur et du corps pastoral, un instituteur et une institutrice primaires, trois fonctionnaires du Département de l'Instruction publique.

Nos représentants au sein de cette commission sont actuellement M. Echenard et Mlle Bally, que nous avons présentée en remplacement de Mlle Fanny Cornuz, démissionnaire.

M. Echenard nous a obligeamment fourni les renseignements suivants :

En 1934, la Commission consultative des retraites a tenu deux séances au cours desquelles dix cas ont été examinés, dont quatre concernaient des membres du corps enseignant primaire.

Les dispositions de la loi et du règlement ont été très libéralement appliquées et nos collègues ont lieu d'être satisfaits de la solution apportée à leurs cas. Ajoutons que le Conseil d'Etat a fait siennes les conclusions de la Commission des retraites.

La situation du « Fonds des pensions » n'est pas brillante. Voici le sommaire des comptes de l'exercice 1933 :

<i>Dépenses :</i>	
Pensions payées	Fr. 2 318 190.—
Remboursement de contributions	» 39 815.15
	<u>Fr. 2 358 005.15</u>
<i>Recettes :</i>	
Contribution de l'Etat.	Fr. 920 414.25
Remboursement par l'Etat de l'augmentation des anciennes pensions	» 91 755.95
Contributions des membres	» 927 205.40
Revenu du rentier	» 48 331.75
	<u>Fr. 1 987 707.35</u>
Excédent des dépenses, soit contribution supplémentaire de l'Etat	Fr. 370 297.80

J'ajoute que ce fonds des pensions, dont la situation empire, n'a pas manqué de nous préoccuper ; elle ne laisse pas d'être alarmante.

Nous devons cependant constater ici que la responsabilité de cette situation ne saurait en aucune manière en revenir au corps enseignant et au corps pastoral en activité, dont les contributions sont, on peut le dire, maximales. D'autre part, elle n'est pas imputable non plus à la crise économique actuelle.

Qu'en conclure ? Sinon que la loi actuelle doit pécher par sa base même.

Office de placement.

Mlle Bally, avec son dévouement coutumier, a bien voulu s'occuper, cette année encore, de ce modeste, mais utile organisme, et nous en donner un aperçu succinct. Nous l'en remercions.

150 offres et demandes diverses composent le bilan du Bureau de placement qui continue à rendre d'utiles services à nos collègues suisses-allemands et romands.

Le nombre de correspondances échangées s'équilibre presque également entre nos collègues confédérés et nous :

La moitié environ des demandes venant de Suisse allemande concernait les échanges. L'autre moitié — à part quelques demandes de volontaires, demi-pensionnaires ou places rétribuées — se rapportait aux pensions et aux pensionnaires.

Pour la Suisse romande, les proportions étaient quelque peu différentes : $\frac{1}{3}$ environ de demandes d'échanges contre $\frac{2}{3}$ d'offres et de recherches de pensions. Quelques demandes également de places de volontaires, de demi-pensionnaires et d'emplois rétribués.

Comme d'habitude, la *Schweizerische Lehrerzeitung*, le *Journal des Instituteurs bernois* et notre *Bulletin corporatif*, nous ont servi d'intermédiaires.

Un fait nouveau est à noter dans les modestes annales du Bureau de placement : des collègues nous disent : « Plus besoin de vous maintenant ».

Par des collègues de Berne, de Zurich ou d'ailleurs, dont le Bureau a fourni les adresses, il y a un an, deux ans ou plus, certaines relations se sont solidement établies et des instituteurs de chez nous s'adressent directement à leurs connaissances nouvelles pour obtenir des adresses.

Heureux résultat qui témoigne du travail accompli et qui donne un aperçu des conséquences découlant de l'activité du jeune organisme créé il y aura sept ans en mars prochain.

Fédération des Sociétés de fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat.

La fédération a connu cette année une activité moins absorbante. Elle poursuit cependant d'utile besogne en cherchant, en particulier, à réunir les groupements actuels de cantonniers en une association vaudoise.

Asile d'Echichens.

M. Chamot nous a obligeamment transmis un rapport sur la marche de l'asile en 1934, dont je relève ici les points essentiels.

L'asile abritait 61 élèves au début de l'année ; 9 entrées ayant compensé exactement les sorties, l'effectif est resté le même. Dans le personnel enseignant, il y a eu d'importantes mutations : Mlle Belet et M. Schopfer, appelés à la tête d'une classe officielle, ont quitté l'établissement après 5 ans, pour l'une, et 10 ans, pour le second, de fructueuse activité. Deux jeunes collègues, l'un Vaudois et l'autre Neuchâtelois, sont venus prendre leur place, à côté de M. Henchoz, qui assume la direction de la 1^{re} classe.

Les examens annuels, comme les diverses manifestations dans lesquelles les élèves se sont produits, témoignent de l'excellent travail qui se fait dans les classes.

L'exploitation agricole continue à donner satisfaction, et, malgré les difficultés actuelles, le rendement du domaine est bon.

Au cours de l'année, des serres ont pu être construites. Ainsi, les enfants pourront être mieux initiés au jardinage, pour lequel plusieurs montrent beaucoup de goût.

L'organisation d'ateliers est un projet caressé depuis assez longtemps ; mais, hélas ! les difficultés financières opposent un obstacle sérieux.

Cette situation financière ne manque pas de préoccuper sérieusement M. Chamot. Voici en effet, ce qu'il en dit : « Les dons sont en diminution, les cotisations des membres rentrent moins facilement, les subsides sont en voie de

disparition, les pensions se paient moins régulièrement. La situation s'aggrave de mois en mois et, si elle n'est pas encore inquiétante, elle justifie cependant un sérieux cri d'alarme.

Par ses seules ressources, domaine et pensions, notre établissement ne peut poursuivre sa tâche ; il est nécessaire que la charité privée lui vienne en aide ; nous comptons sur l'appui fidèle du corps enseignant vaudois. Nous le remercions encore et chaleureusement pour l'aide financière et morale qu'il nous a accordée au cours de ces sept années. »

Chers collègues, puissiez-vous écouter ce cri d'alarme et le faire entendre autour de vous. Nous ne pouvons nous soustraire, individuellement, aux responsabilités qu'a assumées la S. P. V. en patronnant l'Asile d'Echichens.

L'œuvre poursuivie là-bas par M. et Mme Chamot et leurs collaborateurs avec le bel entrain et le complet dévouement que nous leur connaissons, cette belle œuvre mérite pleinement notre généreux appui. Sachons y consentir délibérément.

(A suivre.)

DANS LES SECTIONS

Lausanne. — A propos de la *conférence que donnera Mlle Germaine Guex à l'Aula de l'Ecole normale vendredi 17 mai, à 17 h. 15* au « Cours de culture générale » organisé par le « Comité de la Section de Lausanne »...

Le 9 août 1933, 50 institutrices de la Suisse romande, réunies sur la colline de Vaumarcus, entendirent une captivante conférence de Mlle Germaine Guex, directrice du Service médico-pédagogique du Valais, sur ce sujet : « Comment harmoniser les diverses tendances de notre être ». Pendant deux jours, ce furent de longs et intéressants entretiens avec la conférencière sur le service créé par elle en Valais. Avec sa jeunesse, sa grâce, son enthousiasme, sa vive intelligence, sa magnifique expérience, son grand amour des enfants, Mlle Guex stimula les vocations défaillantes et conquit la confiance et l'admiration des collègues qui vécurent ces heures fécondes.

Le « Service féminin » de notre ville lui adressa un pressant appel, l'invitant à donner une série de conférences aux séances qu'il organise mensuellement à Lausanne. Chaque conférence fit salle comble et là encore les quelques collègues invités firent ample moisson de connaissances psychologiques qui devaient singulièrement et heureusement faciliter le contact avec leurs élèves.

Encouragée par ses nombreux amis de Lausanne, Mlle Guex quitta son Valais qu'elle aimait et vint s'installer à Lausanne. Elle ouvrit à Florimont 9 un « Bureau de consultations pour les cas d'enfants difficiles » et c'est alors que quelques collègues vaumarcusiennes lui demandèrent un « Cours de connaissances psychologiques ». Ce « Groupe d'études » a lieu le mercredi après-midi et comprend deux parties :

1^o *Partie pratique* : rapports sur les cas d'enfants difficiles de nos classes, sur les cas d'indiscipline troublants, recherche, s'il y a lieu, des rapports de causes à effets pour établir le mécanisme psychologique qui s'est produit, observations, discussions, attitude juste à prendre, etc.

2^o *Partie théorique* : étude en commun (lecture et notes préalables) d'un ou de plusieurs chapitres d'une œuvre de psychologie. L'étude de la psychologie réalisée de cette manière est une révélation, et ces heures sont parmi les plus riches que nous ayons vécues intellectuellement. Nous encourageons nos collè-

gues à venir entendre Mlle Guex sur le sujet qu'elle traitera vendredi prochain : « Ce que l'éducateur peut attendre de la psychanalyse infantile. » — « A propos de la psychologie des enfants difficiles : traitement des enfants difficiles. » — « Peut-on venir en aide aux parents d'enfants difficiles. » — « Les conflits de sentiments chez nos petits. » — « De l'utilité d'un service médico-pédagogique » — etc.

L'activité de Mlle Guex au Valais a été intense, ses possibilités sont grandes, puissions-nous lui fournir l'occasion de donner et d'agir.

Nous connaissons telle collègue (Vaudoise) qui consulte régulièrement Mlle Guex depuis deux ans pour les cas d'enfants difficiles de sa classe de développement. Elle s'est, de ce fait, épargné bien des angoisses et des incertitudes et nous pensons comme nous aurions été heureuse, au début de notre carrière, d'être aidée dans cette tâche délicate.

Donc, chères collègues, soyons nombreuses, vendredi 17 mai prochain, pour entourer Mlle Guex.

GENÈVE

ASSOCIATION ANTIALCOOLIQUE DU CORPS ENSEIGNANT GENEVOIS

Les membres abstinents et amis de l'Association antialcoolique du corps enseignant genevois sont cordialement invités à participer à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le *mercredi 15 mai, à 20 h. 30, à la Taverne sans alcool de Plainpalais, rue de Saussure N° 6.*

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 2 mai 1934.
2. Rapport du président.
3. Rapport de la trésorière.
4. Rapport des vérificateurs des comptes.
5. Election du Comité.
6. Nomination des vérificateurs des comptes.
7. Propositions individuelles.
8. Conférence de M. le Dr H. Revilliod : « Le traitement médical des buveurs. »

L'assemblée sera précédée d'un repas en commun à 19 heures à la Taverne de Plainpalais ; prix 2 fr. 20. Prière de s'inscrire auprès de *Mlle A. Chappuis, 5, rue des Lilas, avant le mardi 14 mai.*

NEUCHÂTEL

ÉCOLE ET RÉCLAME

Depuis quelques mois, les sociétés coopératives de consommation du canton de Neuchâtel délivrent des protège-cahiers aux enfants qui se présentent dans leurs magasins. Cette opération a mis en émoi l'organe des détaillants, *L'Acheteur*, qui s'exprime comme suit dans le N° 254 : *Mais enfin c'est de la réclame et faite à l'école qui, à notre avis, doit rester un terrain neutre tant au point de vue commercial que politique et social.*

N'est-ce pas aussi l'opinion des autorités scolaires supérieures du canton et république de Neuchâtel ?

Les parents qui ne veulent rien savoir de la coopérative et l'ensemble des détaillants toléreront-ils plus longtemps cette publicité ?

Ou bien la porte étant ouverte par les coopératives, va-t-on laisser toutes sortes de réclames envahir les salles d'écoles et les cartables et serviettes des écoliers ?

Et l'Etat et les communes, si l'on ne peut empêcher la distribution des « protège-cahiers » coopératifs, n'auront-ils pas l'idée de faire payer bon poids cette publicité ? Cela renflouerait un peu les finances publiques !

Comme on le voit, la feuille du petit commerce pose de nombreux points d'interrogation après avoir affirmé qu'il s'agit en l'occurrence de réclame faite à l'école, terrain qui devrait rester neutre au point de vue commercial, en particulier.

Je m'empresse de relever que la publicité des coopératives ne se fait pas à l'école « puisque la distribution des protège-cahiers a lieu dans les débits de la société publicitaire. Ni les autorités, ni le corps enseignant ne s'en occupent. Par respect pour la neutralité qu'invoque *L'Acheteur*, nous laissons nos écoliers emmailloter leurs cahiers dans les langes de leur choix, que ce soient les couvertures des coopératives ou celles d'autre provenance, que ce soient de simples journaux, politiques ou neutres.

Si nous voulions, pour complaire à *L'Acheteur*, interdire l'emploi de la réclame coopérative, il nous faudrait proscrire les protège-cahiers édités par d'autres entreprises commerciales et tant d'autres objets-réclames : canifs, horaires, règles graduées, tables de multiplication ou maillots fournis par une maison de cycles. Les coopératives n'ont rien inauguré ; elles n'ont fait qu'imiter un exemple déjà ancien. Et l'école n'a pas à adopter à leur égard une autre attitude qu'envers les maisons concurrentes. Je ne vois pas, au surplus, de mal à laisser les écoliers jouir des petites offrandes de la publicité. Il en est de fort utiles et d'un goût louable, et ce serait pure stupidité d'en prohiber l'emploi dans les leçons.

Les querelles entre petits vendeurs et coopératives ne regardent pas l'école. Celle-ci se borne à recueillir, dans un esprit de stricte neutralité, tous les profits de la lutte. Dans ces conditions, ni « les parents qui ne veulent rien savoir de la coopérative », ni les autres n'ont le droit de se plaindre.

Quant au renflouement de nos finances au moyen d'une taxe sur les protège-cahiers coopératifs, nous conseillons à *L'Acheteur* de soumettre son projet à notre ministre des finances ; cela lui entr'ouvrira les portes de la gaîté refermées sur lui depuis qu'existe la crise.

J.-Ed. M.

RETRAITE

Mlle *Rose Aubert* vient de prendre sa retraite après avoir enseigné pendant 35 ans dans le village de Fontainemelon où elle a su faire apprécier ses qualités de pédagogue, ainsi que le tact et la conscience qu'elle apporta dans l'accomplissement de sa tâche.

Dans une cérémonie qui réunissait les représentants de la Commission scolaire, du Conseil communal, du Comité des dames inspectrices, le corps enseignant et les deux classes supérieures du village, il a été rendu un bel hommage à notre excellente collègue, et un superbe souvenir lui a été remis.

Au nom de la S. P. N., nous félicitons Mlle Aubert en lui souhaitant une heureuse retraite.

J.-Ed. M.

PRIMES D'ASSURANCE

Assurance-responsabilité civile. — L'année d'assurance commence le 1^{er} juin prochain. Les anciens assurés, et ceux qui ne le sont pas encore voudront bien s'acquitter sans tarder auprès du caissier de leur section de la modeste prime annuelle de 1 fr. 60. On peut aussi se couvrir contre les risques au cours de leçons données dans d'autres établissements scolaires officiels en payant une surprime de 35 cts. Les caissiers des sections voudront bien envoyer au caissier central, pour le 20 mai au plus tard, le carnet de quittances et le montant des primes.

Assurance-accidents. — Les assurés auprès de la « Neuchâteloise » ont reçu leur chèque annuel et sont invités à s'acquitter sans tarder de leur dû.

COMITÉ CENTRAL.

AMIS DES ARRIÉRÉS

Notre Association (Section romande de la Soc. suisse en faveur des arriérés) organise un troisième cours de travail ouvert à ses membres ainsi qu'à toutes les personnes qui s'intéressent à l'éducation d'enfants arriérés. Ce cours, d'une durée de 10 à 12 jours, aura lieu à la Maison d'éducation de Malvilliers (Val-de-Ruz) au début du mois d'août et sera consacré aux occupations manuelles. Demander, *sans retard*, renseignements détaillés à la Maison d'éducation de Malvilliers.

LE COMITÉ.

JURA

RENTRÉE DES CLASSES

Un peu partout, les écoles ont repris leur activité, inaugurant une nouvelle année scolaire. C'est que chez nous, contrairement à ce qui se passe dans d'autres régions de la Suisse romande, l'année scolaire va du 1^{er} avril au 31 mars. Tous les examens (de fin d'année, de brevet, les examens professionnels, etc.), sauf ceux de maturité, ont lieu à la fin de l'hiver. On a estimé, sans doute, que la préparation à ces épreuves est plus facile en la saison froide que pendant les chaleurs estivales.

A la campagne, la plupart des classes primaires ont recommencé l'année scolaire sans prendre de vacances de printemps, ce qui ne laisse pas d'être une anomalie ; mais il faut tenir compte des travaux de la campagne pour donner congé aux enfants : on réserve les vacances pour les périodes de grands travaux.

Nos établissements supérieurs connaissent, par ces temps de crise, un redoublement de vogue. Voici ce que nous lisons dans le *Démocrate* à propos de l'Ecole cantonale de Porrentruy : « Le recrutement a été particulièrement favorable cette année : le gymnase, le progymnase et la section commerciale comptent actuellement 280 à 290 élèves. Ce contingent n'avait pas été atteint depuis longtemps. Il est réjouissant de constater que notre haut établissement jurassien jouit de l'entière confiance de nos populations, tant en ville qu'à la campagne. »

On peut faire les mêmes constatations à propos de nos deux écoles normales.

H. S.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LA GRANDE PITIÉ D'UN JURY D'EXAMEN

(La composition française aux examens d'admission à l'Ecole Normale) Suite ¹

Veut-on des exemples ? Ils foisonnent, encore une fois, hélas jusque dans les meilleurs travaux. En voici quelques-uns, — voici quelques fleurs rapidement cueillies parmi la dernière gerbe offerte cette année même (1935) à l'admiration inquiète du jury.

Voici le pédant lyrique — le beau ténor qui lance à plein gosier ses fausses notes, et étale les connaissances artificieusement acquises dans ses lectures. Il roûcoule ses impressions « *en remontant le ruisseau* ».

« Il miroitait au soleil ; il coulait dans une gorge largement ouverte, garnie de rochers tapissés de mousse. Et nous d'y descendre avec un entrain superbe (!) ; et nous de courir parmi les pierres et les branchages. A peine nous sommes-nous arrêtés, nous tombons dans une extase inexprimable (!) ; une foule de pensées nous assaillent. Nous pensons aux myriades d'animalcules et d'insectes qui vivent près du torrent : ils ne connaissent pas le silence ; et tous ces petits êtres se présentent (?) à mon esprit charmé. *Je sentis en cet instant précis la raison pour laquelle nos ancêtres, les Celtes, avaient imaginé la présence de sylvains dans ces lieux mystérieux.*

Les « sylvains » étaient des petits dieux non pas celtes mais romains : notre chanteur de bas étage produit ici le plus lamentable « effet » ; écoutons-le pourtant vocaliser un instant encore. Il est arrivé devant une chute du ruisseau :

« Il nous était impossible de détacher nos yeux des rapides et des tourbillons causés par les aspérités du roc. *J'avais tout lieu de croire à l'existence de quelque sirène, de quelque divinité dans cette eau tourmentée.* Le soleil baissait à l'horizon ; avec un regret incompréhensible pour les novices,

la sent-on assez, ici, la fatuité du pédant ? nous nous préparons au départ. Nous redescendons presque tristement le long des berges ravinées. Au sortir de la forêt, le charme cessa : le site enchanteur et sauvage s'était effacé...

On comprend, n'est-ce pas, la gêne du jury devant des beautés d'un tel ordre. Voilà un garçon qui a certes de la facilité, de l'aisance,

¹ Voir *Educateur* N° 18.

de l'abondance, un vocabulaire assez riche, et dont la phrase a du mouvement. Mais tout cela gâté, adultéré — vicié jusqu'au fond. Cet élève s'applique visiblement à chanter faux. Est-ce un esprit naturellement prétentieux, un poseur de tempérament — n'est-ce qu'un gentil perroquet bien doué qui redit aisément les airs qu'on lui a fait répéter — ou est-ce un bon garçon docile qui fait de son mieux, avec les moyens qu'on lui a fournis — et qui ferait tout à fait bien s'il était guidé avec quelque sagesse ?

Le jury s'arrête, discute, relit, rumine, dans l'impuissance d'y voir clair et de savoir ce qu'il y a de bon sous ces artifices — auxquels, pour trancher le cas, il attribue la note 5.

Voici de la « poésie » maintenant — voici ceux devant qui, dans le même sujet

« les oiseaux et les insectes entonnent un hymne au printemps naissant »,
et dont

« une brise légère caresse les *épaules* (!) et le visage »...

Le navrant, c'est que l'on sent fort bien chez ceux-là le placage. On voit tout de suite que l'élève obéit à une leçon, qu'il suit un conseil cent fois redonné, qu'on lui a dit de mettre de temps à autre, au bon endroit si possible, pour éviter une soi-disant platitude, le petit passage ébloui.

En voici un qui est assez pauvre d'idées, de mots et de tournures — pauvre à en être dur et lourd — et qui pense donner le change en haussant tout à coup le ton. En train de raconter, cahoteusement, une course en ski,

« la troupe avance toujours, se faufilant entre les sapins »,
il croit bon de s'écrier :

« Une vraie féerie, dirait un poète ! Oui, certes, mais plus qu'une féerie, une beauté ! Masse informe qu'est le sapin en été, en hiver que de caractéristiques !... »

Et en voici un autre, bien plus gravement atteint, qui a comparé cinq ou six fois son ruisseau à « un miroir d'argent, couronné de pépites blondes » et qui fait *sauter* ce miroir de pierre en pierre :

« Ici et là, des saules font leur apparition et semblent caresser le petit ruisseau, de leurs racines chevelues, sur lesquelles *le miroir de cristal* s'amuse à *sauter à la corde* (!). Le cresson, lui aussi, fait comme un tapis verdoyant au fond de ce lit merveilleusement *sis* dans cette nature printanière ».

Et ce délicieux poète de conclure dans un bel élan :

« D'où viens-tu, petit ruisseau, et où vas-tu ainsi, parmi les champs, les prairies, les bois, recouverts de leur parure de printemps ? C'est vraiment un miroir d'argent, faisant mille contours, se frayant un chemin parmi les bois, les prairies florissantes. Petit ruisseau, si joli et si beau, je voudrais bien, moi qui suis un rêve qui passe, que dans mon cœur, de même qu'au tien, se mirent le ciel et l'espace ! »

On a reconnu, approximativement cités, dans cette admirable dernière envolée, les vers d'une poésie apprise par cœur, et glorieusement resservie, au meilleur moment, comme une production personnelle.

Et ici encore, devant ce travail de composition qui est devenu avec l'agrément et peut-être sur l'ordre du maître, un habile exercice de récitation, qu'est-ce que le jury peut savoir sur la nature vraie et la véritable habileté de l'élève ?

Quant au moralisme, il s'affiche ou du moins il s'insinue partout. Ces jeunes gens qui ne savent encore rien de la vie, ni d'eux-mêmes, ne pensent qu'à étaler leurs beaux sentiments et à faire la leçon — aux autres ! C'est surtout dans la conclusion que l'on prend cette voix grave, ce ton doctoral et pastoral, que l'on se drape dans ces nobles attitudes, et que l'on profère ces hautes vérités.

Voici notre skieur de tout à l'heure, avec sa troupe de camarades parvenus au sommet, lançant pour finir son charabia moralisateur :

« Ils ont lutté pour y arriver, avec le froid, avec la nature. Mais c'est arrivé au but que la personnalité de l'homme renaît. Ses peines ne sont rien à côté de la beauté de la nature, et c'est en l'admirant que l'individu peut être fier d'avoir lutté pour elle ! »

Et voici notre pédant à « sylvains » et à « sirènes » de tout à l'heure qui conclut son hymne au ruisseau sur un ton plus doux, mais pareillement grave :

(Au retour) « le torrent s'était calmé : il glissait lentement, relativement à sa course désordonnée dans la montagne.

Semblable à un enfant, il avait grandi, il était parvenu à l'âge mûr après bien des aventures et des péripéties : c'est pourquoi il glisse maintenant vers la plaine si calmement ; il se jettera bientôt dans une rivière, qui l'emmènera vers le lac.

Il en est ainsi de nos vies : nous sommes saisis par le courant de la destinée et nous sommes entraînés vers des infinis mystérieux

et troublants. Cependant, comme le ruisseau, nous possédons quelques avantages précieux : nous pouvons régler, comme lui, notre marche à travers les difficultés matérielles ou morales qui sèment tant de rapides et de cataractes sur notre voie ».

Comme si le ruisseau pouvait vraiment « régler sa marche » ! L'ambition de moraliser, à un âge où l'on en est incapable, entraîne fatalement notre pauvre apprenti vers les symétries artificielles et menteuses, — vers « la cataracte » et la chute... Le jury inscrit la note 4-5.

Et voici enfin — in extenso (aux fautes d'orthographe près), parce que vraiment il accumule et embrasse toutes les sottises et toutes les prétentions — tous les pédantismes, toutes les affectations de science et d'élégance, les poses les plus tranchantes et les plus incohérentes, l'assurance la plus absurde — voici un vrai chef-d'œuvre dans son genre :

« 15° de froid ».

« Tandis que dehors, la neige craquante envahit de son armée blanche la nature encore endormie par l'action irrésistible du froid, et que la brise déchaînée amortit et stabilise le ressort de la nature, je m'apprête à sortir. Curieusement et sans hésitation, je mets le nez à la fenêtre rendue opaque par le phénomène de la condensation. Prestement je me retire, car aujourd'hui il fait un froid sec et glacial ; par toutes les fissures, la bise suinte et nous fait percevoir par un sifflement alternatif et indiscret, sa puissance en degrés de froid et dévastatrice.

Je suis prêt. Affublé d'une toque me protégeant la tête jusqu'aux oreilles, d'un manteau de milaine garantissant la pénétration du froid, et d'une écharpe, préservatrice du cou, je déambule, les mains dans les poches de mon manteau, à la recherche de propos amusants et critiques ; soudain mon attention est troublée par un garçon laitier qui, à mon grand étonnement, traîne sa charrette chargée de boilles à lait glacé, sans se munir d'un moindre habit ou d'une paire de mitaines qui, outre qu'encombrantes, seraient d'une grande utilité par une journée telle que celle-ci. Plus loin une dame, la tête dissimulée dans son renard, se voit soudain privée de son chapeau qu'un tourbillon lui enlève et projette quelques mètres au-devant d'elle ; là-bas une cheminée, sans doute mal approvisionnée en ciment, descend en trombe du toit ; un pauvre garçon dénué de manteau et de hardes chaudes se promène, les mains gourdes et noires comme l'humus, nu-tête, les cheveux

entremêlés par la bise, sans ressources, allant à la recherche d'un abri plus ou moins chaud ; seule la fontaine, quoique parée de blocs de glace durs et transparents agrippés solidement à sa stature, n'a pas eu peur d'affronter ces 15° ; jour et nuit elle continue à couler tout en étant exposée à la rigueur directe de l'hiver.

Mais bientôt le froid a fait son œuvre sur moi ; les pieds engourdis et la figure ridée par la bise je regagne la maison où un sommeil profond me fera oublier et la bise grondante et sa rigueur. »

Ici vraiment, jusqu'à l'étrange somnolence finale d'où ce garçon aurait certes mieux fait de ne jamais sortir, tout est faux — tout est « chiqué » — tout est insincère et imbécile. Et sans hésiter, cette fois, le jury donne à cette prodigieuse composition la note 3.

Veillez bien remarquer au surplus qu'un pareil travail n'accuse aucune pauvreté, ni l'ombre de sécheresse. Il y a là au contraire trop de moyens, il y a un vrai luxe, un luxe de clinquant et d'horreurs. Ce n'est pas le cas de l'élève qui devant un problème ne verrait pas de solution, et s'embarquerait péniblement vers des calculs hasardeux et misérables ; — c'est celui d'un garçon plein de ressources, et des ressources les plus variées, mais dont bien loin de lui apprendre à se servir avec la plus juste simplicité, on lui a enseigné à faire l'usage le plus cabotin et le plus pompier. Le maître qui n'a su ni combattre avec la dernière énergie un goût si tranché de l'esbrouffe, ni diriger vers leur plus vrai emploi des facultés si vives et si diverses, — ce maître-là peut prendre la corde et le sac...

(A suivre.)

LOUIS LAVANCHY.

PRATIQUE

CALCUL MENTAL ¹

17^e LEÇON NOMBRES FRACTIONNAIRES

Je ne dois savoir qu'une chose, ma langue et celle de l'Eglise, avec les lois du calcul ; quant aux autres sciences, si j'en ai besoin, je les apprendrai moi-même.

TOLSTOÏ.

1. Lorsque les parties entières sont les mêmes, ou diffèrent de 1, on applique le 2^e procédé fondamental de la multiplication.

$$ab = A(a + v) + uv.$$

$$7\frac{1}{4} \cdot 7\frac{1}{2} = 7 \cdot \left(7\frac{1}{4} + \frac{1}{2}\right) + \frac{1}{4} \cdot \frac{1}{2}$$

On dit : 7 fois $7\frac{3}{4}$, $54\frac{1}{4}$; plus $\frac{1}{8}$,

$$54\frac{3}{8}.$$

¹ Voir *Educateur* N° 17.

$$8\frac{3}{4} \cdot 7\frac{1}{2} = 8 \cdot \left(8\frac{3}{4} - \frac{1}{2}\right) - \frac{3}{4} \cdot \frac{1}{2}$$

On dit : 8 fois $8\frac{1}{4}$, **66** ; moins $\frac{3}{8}$, **$65\frac{5}{8}$** .

Ce procédé est particulièrement avantageux lorsque la somme des parties fractionnaires est égale à 1.

$$5\frac{3}{7} \cdot 5\frac{4}{7} = 5 \cdot \left(5\frac{3}{7} + \frac{4}{7}\right) + \frac{3}{7} \cdot \frac{4}{7}$$

On dit : 5 fois 6, **30** ; et $\frac{12}{49}$, **$30\frac{12}{49}$** .

$$5\frac{1}{3} \cdot 6\frac{2}{3} = 6 \cdot \left(5\frac{1}{3} + \frac{2}{3}\right) - \frac{2}{3} \cdot \frac{2}{3} = 6^2 - \left(\frac{2}{3}\right)^2.$$

On dit : 6 fois 6, **36** ; moins $\frac{4}{9}$, **$35\frac{5}{9}$** .

$$18\frac{3}{7} \cdot 19\frac{4}{7} = 19 \cdot \left(18\frac{3}{7} + \frac{4}{7}\right) - \frac{4}{7} \cdot \frac{4}{7} = 19^2 - \left(\frac{4}{7}\right)^2.$$

On dit : 19 au carré, **361** ; moins $\frac{16}{49}$, **$360\frac{33}{49}$** .

2. Lorsque les parties fractionnaires sont les mêmes, on applique la formule suivante :

$$\left(a + \frac{u}{v}\right) \left(b + \frac{u}{v}\right) = ab + \frac{u}{v} (a + b) + \frac{u^2}{v^2}.$$

$$3\frac{1}{2} \cdot 5\frac{1}{2} = 3 \cdot 5 + \frac{1}{2} (3 + 5) + \left(\frac{1}{2}\right)^2.$$

On dit : 3 fois 5, **15** ; 3 + 5, **8** ; moitié **4** ; **15 + 4 + $\frac{1}{4}$, $19\frac{1}{4}$** .

$$5\frac{1}{3} \cdot 7\frac{1}{3} = 5 \cdot 7 + \frac{1}{3} (5 + 7) + \frac{1}{9}.$$

On dit : 5 fois 7, **35** ; 5 + 7, **12** ; le tiers, **4** ;

$35 + 4 + \frac{1}{9}$, $39\frac{1}{9}$.

$$5\frac{2}{7} \cdot 8\frac{2}{7} = 5 \cdot 8 + \frac{2}{7} (5 + 8) + \frac{4}{49}.$$

On dit : 5 fois 8, **40** ; les $\frac{2}{7}$ de 13, $\frac{26}{7}$ ou **$3\frac{5}{7}$** ;

$40 + 3\frac{5}{7} + \frac{4}{49} = 43 + \frac{35}{49} + \frac{4}{49}$, **$43\frac{39}{49}$.**

$$12\frac{3}{4} \cdot 16\frac{3}{4} = 12 \cdot 16 + \frac{3}{4} (12 + 16) + \frac{9}{16}.$$

On dit : 12 fois 16, **192** ; les $\frac{3}{4}$ de 28, **21** ;

$192 + 21 + \frac{9}{16}$, **$213\frac{9}{16}$.**

3. Carrés. $\left(a + \frac{u}{v}\right)^2 = a^2 + 2a \cdot \frac{u}{v} + \frac{u^2}{v^2}.$

$\left(16\frac{2}{7}\right)^2$ On dit : **16^2, 256** ; **$2 \cdot 16 \cdot \frac{2}{7}$, $\frac{64}{7}$, $9\frac{1}{7}$** ;

$256 + 9\frac{1}{7} + \frac{4}{49} = 265 + \frac{7}{49} + \frac{4}{49}$, **$265\frac{11}{49}$.**

Le calcul est très simple lorsque la partie fractionnaire est $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ ou $\frac{3}{4}$.

$$1^{\circ} \quad \left(a + \frac{1}{2}\right)^2 = a^2 + a + \frac{1}{4} = a(a + 1) + \frac{1}{4}.$$

$$\left(7\frac{1}{2}\right)^2 \quad \text{On dit : 7 fois 8, 56 ; plus } \frac{1}{4}, \quad 56\frac{1}{4}.$$

$$\left(12\frac{1}{2}\right)^2 \quad 12 \text{ fois 13, 156 ; plus } \frac{1}{4}, \quad 156\frac{1}{4}.$$

$$2^{\circ} \quad \left(a + \frac{1}{4}\right)^2 = a^2 + \frac{a}{2} + \frac{1}{16}.$$

$$\left(18\frac{1}{4}\right)^2 ; 18^2, 324 ; \text{ la moitié de 18, 9 ; } 324 + 9 + \frac{1}{16}, \quad 333\frac{1}{16}.$$

$$\left(27\frac{1}{4}\right)^2 ; 27^2, 729 ; \text{ la moitié de 27, } 13\frac{1}{2} ;$$

$$729 + 13\frac{1}{2} + \frac{1}{16}, \quad 742\frac{9}{16}.$$

La partie fractionnaire du carré est toujours $\frac{1}{16}$ ou $\frac{9}{16}$, c'est-à-dire 0,0625 ou 0,5625, suivant que la partie entière du nombre donné est paire ou impaire.

On en déduit facilement le carré d'un nombre terminé par 25.

$$(1725)^2 = (17,25 \times 100)^2 = \left(17\frac{1}{4}\right)^2 \times 10000.$$

$$\text{On dit : } 17^2, 289 ; \text{ la moitié de 17 ; 8,5 ;}$$

$$289 + 8,5 + 0,0625 ; 297,5625 ; \text{ fois 10000, } 2975625.$$

$$3^{\circ} \quad \left(a + \frac{3}{4}\right)^2 = a^2 + \frac{3}{2}a + \frac{9}{16} = a^2 + a + \frac{a}{2} + \frac{9}{16}.$$

$$\left(18\frac{3}{4}\right)^2 ; 18^2, 324 ; 18 \text{ plus sa moitié, 27 ;}$$

$$324 + 27 + \frac{9}{16} = 351\frac{9}{16} \text{ ou } 351,5625.$$

$$\left(23\frac{3}{4}\right)^2 ; 23^2, 529 ; 23 \text{ et 11,5 ; 34,5 ;}$$

$$529 + 34\frac{1}{2} + \frac{9}{16} = 564\frac{1}{16} \text{ ou } 564,0625.$$

On en déduit le carré d'un nombre terminé par 75.

$$(3175)^2 = (31,75 \times 100)^2 = \left(31\frac{3}{4}\right)^2 \times 10000.$$

$$\text{On dit : } 31^2, 961 ; 31 \text{ et } 15\frac{1}{2}, 46\frac{1}{2} ;$$

$$961 + 46\frac{1}{2} + \frac{9}{16} = 1007 + \frac{17}{16} = 1008,0625 ; \text{ fois 10000, } 10080625.$$

(A suivre.)

J. H. ADDOR.

INFORMATIONS

A MARQUER D'UNE PIERRE BLANCHE

Le mercredi 13 mars dernier, le canton de Berne a inauguré son nouveau musée scolaire. Le temps nous a manqué pour en parler tout de suite, mais nous croyons qu'il vaut la peine d'y revenir un instant.

Fondé à Berne, en 1879, deuxième en date des musées scolaires suisses, le *Schweizerisches Museum* visait — son nom l'indique — à jouer un rôle national et non cantonal seulement. Mais la fondation subséquente de plusieurs institutions analogues a porté à dix le nombre des musées scolaires cantonaux, rendant ainsi le musée scolaire suisse plus ou moins superflu. Aussi l'inauguration du bel édifice construit à l'extrémité sud du pont du Kirchenfeld pour le Musée scolaire bernois, a-t-elle marqué l'avènement d'un nom nouveau : le *Schweizerisches Museum* sera désormais la *Berner Schulwarte*. Et la fête elle-même donnait bien cette note exclusivement bernoise : les seuls Confédérés qui y furent conviés sont les directeurs des autres musées scolaires cantonaux. Que l'on permette à l'un d'entre eux de remercier ici de leur aimable hospitalité le gouvernement bernois, le Comité du Musée et son Directeur, M. Werren.

Si j'ai tenu à dire ici deux mots de cette inauguration, ce n'est pas pour rendre compte de la cérémonie ou du banquet — qui furent du reste extrêmement réussis — ni pour décrire en détail le nouveau bâtiment, encore qu'il en vaille la peine. Mais je voudrais, à cette occasion, souligner deux ou trois faits.

Remarquons d'abord, et une fois de plus ¹ que les musées scolaires sont mal nommés, le mot *musée* évoquant le passé, alors qu'ils sont tous tournés vers le présent et vers l'avenir, désireux avant tout de se rendre utiles, par leurs expositions permanentes ou temporaires, leurs bibliothèques, leurs salles de lecture, leurs périodiques, leur service de prêt, etc.

Notons ensuite qu'il est réconfortant, en pleine période de crise et d'économies, de voir un canton mettre 435 000 francs à une œuvre destinée à faire progresser l'enseignement et à le rendre plus efficace. (Sur ces 435 000 francs, la ville de Berne en a donné 75 000).

Remarquons encore qu'il est réjouissant, alors que tant de musées scolaires doivent se contenter de locaux de fortune et sont traités plus ou moins en parents pauvres, de voir la *Berner Schulwarte* munie de tout ce qui peut se concevoir de plus moderne, de plus pratique et du goût le meilleur.

Souignons enfin que Berne est la première ville suisse qui ait vu s'élever un bâtiment construit tout exprès pour un musée scolaire.

Albert CHESSEX.

Cours officiels de langue allemande pour Suisses romands à St-Gall. — Le canton et la ville de St-Gall organisent aussi cette année à l'Institut D^r Schmidt, St-Gall, des cours officiels spéciaux de langue allemande. Ces cours, uniques en leur genre dans toute la Suisse allemande, sont destinés aux élèves de tous les degrés qui désirent bénéficier d'un enseignement rapide et approfondi de la langue allemande. Ils permettent aux jeunes Suisses romands de faire en Suisse allemande un séjour aussi utile qu'agréable. Les cours ont lieu pendant les vacances et pendant l'année scolaire. Les participants aux cours annuels ont l'occasion de poursuivre leurs études jusqu'à la maturité et au diplôme commercial s'ils en font la demande.

Pour satisfaire à de nombreux désirs auront lieu cette année des cours de vacances spéciaux, destinés aux instituteurs et professeurs de la Suisse française. Les cours ont lieu à l'Institut pour jeunes gens D^r Schmidt (direction : D^r Lusser et D^r Gademann), à St-Gall, qui renseignera.

¹ Voir *Annuaire de l'Instruction publique en Suisse*, 1934, pp. 114 à 123.

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

LA CORNICHE DU JURA

Dans sa partie supérieure, la ligne du chemin de fer Yverdon-Ste-Croix offre une vue très étendue sur le Plateau et les Alpes. Trajet très pittoresque. *Buts de courses* : Le Chasseron (restaurant), Le Cochet (restaurant à la Casba), Mont de Baulmes (restaurant), Aiguilles de Baulmes, Le Suchet (restaurant à la Mathoulaz), Gorges de Covatannaz, de Noirvaux, de la Poetta Raisse. Taxes très réduites pour sociétés et écoles. Trains spéciaux sans majoration de prix suivant le nombre des participants. Demandez le Panorama et la brochure "Ste Croix Excursions" (envoi gratuit) et tous renseignements à la Direction à Yverdon. Carte de promenades et excursions au 1/50000, en 6 couleurs, en vente au prix de Fr. 1.—.

Champs de gentianes et d'anémones en mai et juin

AROLLA 2000 m. PENSION DE LA POSTE

Conditions spéciales pour écoles jusqu'au 15 juillet.

LES ORMONTS **Buts de courses pour écoles**

Le Lac Retaud, 1680 m.; la Palette d'Isenau, 2173 m.; le Pic Chaussy, 2355 m.; le Lac Lioson, 1851 m.; le Lac des Chavonnes (par la Forclaz), 1698 m.; la Pierre du Moëllé, 1711 m., etc. Pour renseignements s'adresser à la Direction du chemin de fer **AIGLE-SÉPEY-DIABLERETS** à Aigle, téléphone 152.

TRIENT, Valais

Recommandé pour courses d'école, 1 h. du glacier, 4 h. de Chamonix par le col de Balme. Service automobile de Martigny.

HOTEL DU GLACIER

Chambres et pension p^r écoles et sociétés : prix très réduits. Pension p^r séjour d'été dep. 6 fr.

LES SOURCES ET LES GROTTES DE L'ORBE SUR VALLORBE

Superbe but de promenades. Chalet Restaurant ouvert du 1^{er} avril au 30 octobre. Renommé pour sa bonne cuisine et ses fameuses TRUITES. Vins de 1^{er} choix. Rafraîchissements, café, thé, chocolat. — Arrangements pour écoles et sociétés. Service en plein AIR, à l'ombre de la forêt. Grande salle. Se recommande. E. ZILLWEGGER-REGAMEY. Tél. 185.

Lausanne Tea-Room Müller-Blanc succ. Ch. Grezet

Av. Ouchy 3. A 3 MINUTES DE LA GARE. JARDIN et SALLES pour écoles et sociétés. Prix spéciaux. Se recommande.

Café-Restaurant du Pont de Gueuroz s. Vernayaz

Pont le plus haut d'Europe.

Parc autos. Grande campagne ombragée ; pique-nique. But de courses idéal pour écoles et sociétés. Prix très modérés. FRAPOLLI, tél 62.851.

Dent de Vaulion **Alt. 1486 Tél. 42.36**

Le plus beau site du Jura pour courses d'écoles et de sociétés. Vins de 1^{er} choix. Restauration Pension — Soupe — Thé — Café — Chocolat — Lait. Prix modérés. Salle, Galerie et Terrasse. Nouveau tenancier ; Paul REYMOND.

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

LA GRUYÈRE But de courses pour sociétés et écoles.

Billet collectif à prix réduit au départ de toutes les stations C. F. F. **Grandes facilités pour trains spéciaux.** Services d'autocars pour excursions dans toutes les directions. Prière de s'adresser à la Direction des Chemins de fer électriques de la Gruyère à Bulle. Téléphone 85.

ALLEZ-VOUS À LUCERNE ? DANS L'HOTEL-RESTAURANT "LÖWENGARTEN"

écoles, sociétés, etc., trouvent bon accueil. A proximité immédiate du monument des Lions et du Gletschergarten. **Grand parc pour autos.** Local separable pour 1000 personnes. Prix très réduits pour déjeuners, diners, café, thé, chocolat, pâtisserie, etc.

J. Buchmann, propr. (Téléph. 20.339)

LAC RETAUD S. DIABLERETS

(ALT. 1705) TÉL. 33

à 25 minutes du COL DU PILLON

Vin d'Aigle — Restauration — Pension — Thé, café, chocolat — Articles souvenirs
Course idéale pour écoles — Rendez-vous pour tous promeneurs — Chambres
Ouverture au début de juin. Avant, s'adr. au propr. : F. MAISON, "La Chapelle", Aigle.

CHEMIN DE FER MARTIGNY-ORSIÈRES

Buts de courses nombreux et variés :
Champex, Val Ferret, Grand Saint-Bernard, Vallée de Bagnes, etc.
Taxes réduites pour sociétés et écoles.

Autocars pour excursions dès les gares de Sembrancher et d'Orsières
Renseignements et conditions à la Direction du chemin de fer M.-O., à Martigny-Bourg
(Téléphone : Martigny N° 61.070)

A FIESCH L'HOTEL DES ALPES

(Haut-Valais), point de départ pour Eggishorn et Binn, vous trouverez des bons repas et un logement confortable à prix très réduits à

Grandes salles

Se recommande : Famille M. Feller

L'excursion recommandée pour écoles et sociétés : le PASSAGE de la GEMMI sur LOECHE-LES-BAINS

2349 m.

Bon chemin muletier

Valais, 1411 m.

Visite des eaux les plus chaudes de Suisse : 51°. Excursion facile au Torrenthorn (3003 m.) le Righi du Valais. Tous renseignements sur transports et logement par Chemin de fer électrique Loèche-Souste.

Les Tramways Lausannois

JORAT

accordent des réductions importantes aux écoles, sociétés et groupes, sur les lignes de Montheron et du Jorat (lignes 20, 21, 22, 23). Belles forêts. Vue superbe. Sites et promenades pittoresques. Renseignements à la Direction. Téléph. 33.141.

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAIT LE SAMEDI

Rédacteur de l'«Educateur»:

ALBERT ROCHAT

CULLY

Comité de rédaction:

M. CHANTRENS, TERRITET

H. BAUMARD, GENTHOD

H.-L. GÉDET, NEUCHÂTEL

J. MERTENAT, DELÉMONT

Rédacteur du «Bulletin»:

CHARLES GREC

VEVEY, rue du Torrent, 21

Correspondants de sections:

AL. CHEVALLEY, LAUSANNE

AD. LAGIER, GENÈVE

M^{lle} N. LOBSIGER, PETIT-LANCY

J.-E. MATTHEY, NEUCHÂTEL

H. SAUTEBIN, DELÉMONT

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION :

AVENUE DE LA GARE, 23, LAUSANNE

CHÈQUES POSTAUX : II. 6600 TÉLÉPHONE : 33.633

PRIX D'ABONNEMENT :

Suisse..... Fr. 9.— Etranger..... Fr. 12.—

Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A., Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

Comme but de course choisissez :

ZINAL et le Val d'Anniviers

La Société des Hôtels vous fait des conditions spéciales pour le logis, les repas et le transport par cars. Prospectus et renseignements par E. Haldi, directeur.

Lanterne de projection

à vendre lanterne de projection ICA, condensateur pour clichés 9×12 , lampe ICA 500 watts, 110 volts, objectif "NIKLAS" Dresden. Visible 12 av. Ste-Luce, rez-droite, depuis 7 h. le soir.

Fondation Berset-Müller

pour instituteurs et institutrices

Deux places sont libres dans la maison de retraite du Melchenbühl, près de Berne. Conditions d'admission : au minimum 55 ans d'âge et 20 ans de service en Suisse.

Adresser les demandes d'admission avant le 10 juin au président de la Commission Berset Müller, M. F. Raaflaub, Eriacherhof, Berne, en y joignant les pièces suivantes :

1. Acte d'origine. — 2. Acte de naissance. — 3. Certificat de bonnes mœurs. — 4. Attestation médicale de bonne santé. — 5. Preuves de 20 ans d'activité dans l'enseignement. — 6. Références.

Les candidats de langue française peuvent se renseigner auprès de M. Paul Martin, directeur du Collège scientifique, Lausanne.

EMPAILLAGE

d'oiseaux et d'animaux pour écoles
Meilleures références
d'écoles et Musées
connus

Laborat. Zoolog. M. LAYRITZ, Bienne 7. Chemin de Pins, 15